



8 olympic medals (1948-2016) 



Haus des Sports
Talgutzentrum 27
3063 Ittigen b. Bern

+41 (0)31 359 75 95
info@swiss-fencing.ch
www.swiss-fencing.ch

Ittigen, le 26 avril 2020

Concept des mesures de protection Covid-19 pour les bases d'entraînement et clubs de Swiss Fencing

1. Evaluation des risques et résumé

1.1 Situation initiale

Les exigences du Conseil fédéral du 16.03.2020 autorisent les sports de loisir sous certaines conditions. Le Conseil fédéral a adopté des mesures en vertu de la loi d'urgence.

- Le règlement COVID-19 du 16.03.2020 s'applique
- Les groupes de plus de cinq personnes sont interdits et amendables par la police
- Distance minimale 2 mètres
- Règlement d'hygiène OFSP

1.2 Responsabilité

Swiss Fencing ne peut que recommander les mesures. La responsabilité et la mise en œuvre incombent aux clubs et exploitants des installations.

1.3 Principe

L'escrime est un sport avec très peu de contacts physiques directs. Les contacts corporels sont interdits par la réglementation et sanctionnés en compétition. La distance entre les tireurs est normalement de 2 mètres. Cela est dû au fait que l'épée, qui est guidée par chaque tireur, a une longueur d'un mètre.

1.4 Résumé concept

Les groupes d'entraînement ainsi que les plages horaires sont composés sur invitation (entraîneur responsable ou directeur sportif). Les listes/protocoles correspondants sont conservés pour le suivi (contact tracing).

L'organisation dans les salles d'escrime permet un accès limité. La distance peut également être maintenue (mise en œuvre du règlement 2 COVID). Les règles d'hygiène peuvent être respectées.



8 olympic medals (1948-2016) 



Haus des Sports
Talgutzentrum 27
3063 Ittigen b. Bern

+41 (0)31 359 75 95
info@swiss-fencing.ch
www.swiss-fencing.ch

Les athlètes et entraîneurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer à l'entraînement. Ils doivent rester à la maison et doivent s'isoler. Ils appellent leur médecin de famille et suivent les instructions. Le groupe d'entraînement doit immédiatement être informé des symptômes.

Le monde de l'escrime s'est montré solidaire avec les malades et des mesures ont été prises dès le départ. Toutes les mesures possibles de confinement ont été prises tôt.

Nous ne voulons en aucun cas provoquer une recrudescence de l'infection et nous nous montrons solidaires et responsables.

Nous attendons la même responsabilité lors de la mise en œuvre des mesures au niveau des groupes d'entraînement et des clubs, mais également de tous les athlètes.

2. Voyage vers et depuis le lieu d'entraînement

- Les entraînements au niveau fédération sont organisés et ont lieu à proximité du domicile.
- Les clubs sont ancrés au niveau régional. Les distances sont relativement courtes.
- Nous appelons les athlètes à éviter les transports publics/commun et à utiliser les transports individuels.
- Les centres d'entraînement doivent disposer de suffisamment de places de stationnement.

3. Infrastructure

3.1 Espace/conditions d'entraînement

- Salle d'escrime: longueur de la piste 16 mètres, largeur 1.5 mètres; distance de 2 mètres au moins
- Grandeur de la salle: au moins 6 pistes avec les dimensions ci-dessus
- 2 tireurs par piste
- Salle/coin de fitness: distance machine à machine 2 mètres
- Places assises: 2 mètres l'une de l'autre
- Magazines/journaux etc ne seront plus mis à disposition
- Matériel commun: si possible ne plus mettre à disposition de tout le monde et prêter individuellement
- Les ventilations fonctionnent à air frais
- Fenêtres ouvertes



8 olympic medals (1948-2016) 



Haus des Sports
Talgutzentrum 27
3063 Ittigen b. Bern

+41 (0)31 359 75 95
info@swiss-fencing.ch
www.swiss-fencing.ch

3.2 Vestiaire, douche, toilettes

- Les athlète/entraîneurs n'ont pas le droit de se changer et de se doucher
- Désinfection/lavage des mains obligatoire à l'entrée
- Pantalon et veste d'escrime doivent être mis sur la piste
- Les femmes sont autorisées à aller rapidement au vestiaire

3.3 Nettoyage de l'installation sportive

- 1 nettoyage quotidien, élimination des déchets, etc
- Désinfection des poignées de portes, etc au moins toutes les ½ journées
- Les machines qui sont utilisées en commun sont immédiatement désinfectées après utilisation

3.4 Restauration

- Pas de restauration, exigences selon OFSP
- Distributeur de boissons/snacks autorisé mais doit être désinfecté

3.5 Accessibilité et organisation au sein de l'infrastructure

- Règle de base: maximum 2 tireurs par piste
- Limite marquée par la piste d'escrime
- Taille du groupe maximum 4 athlètes, 1 coach (ajustement: voir point 3.6)
- Les athlètes utilisent leur propre matériel et doivent le reprendre avec chez eux
- Aucun équipement du club n'est emprunté
- Admission/nombre maximal de personnes selon contingent/plage horaire
- Durée maximale de la plage horaire 90 minutes
- Après l'entraînement, toutes les personnes doivent quitter la salle dans les 10 minutes (mais dans la plage horaire)
- Avant et après une session d'entraînement, une plage horaire de 20 minutes au total doit être prévue pour :
 - Evitez l'accumulation d'athlètes lors des changements
 - Désinfection etc.
- Accès avec règles de distance, lavage/désinfection des mains à l'entrée
- Indication des chemins IN/OUT
- Seuls les athlètes et entraîneurs convoqués pour la plage horaire sont autorisés à être dans la salle
- L'affiche de l'OFSP « mesures de protection Covid-19 » doit être visiblement accrochée



8 olympic medals (1948-2016) 



Haus des Sports
Talgutzentrum 27
3063 Ittigen b. Bern

+41 (0)31 359 75 95
info@swiss-fencing.ch
www.swiss-fencing.ch

3.6 Répartition des groupes pour les plus grandes salles/exigences minimales pour les entraînements avec plus de 5 personnes présentes

- Salles \geq 8 pistes d'escrime (au minimum 350m²)
 - 2 groupes d'athlètes, 1 coach pour travail de jambes/entraînement technique individuel
 - 1:1 entraînement et 1 groupe à 4 athlètes, 1 coach
 - 1:1 entraînement et 1:1 entraînement
- Au moins 1 piste d'escrime vide/distance entre les groupes

4. Types d'entraînement, jeux et organisation

4.1 Types d'entraînements adéquats et conformes aux exigences

L'escrime est fondamentalement un sport sans contact physique direct. Les contacts corporels sont interdits par la réglementation et sanctionnés en compétition. L'entraînement peut également être organisé de cette manière.

Le type d'entraînement ne diffère pas de manière significative des athlètes de haut niveau par rapport aux

« athlètes normaux ». Cependant, l'intensité et la durée sont différentes.

Types d'entraînement:

- Leçon/entraînement individuel: 1:1
 - Il n'y a pas de contact physique ce qui est également le cas dans les circonstances normales
 - Distance entre l'élève et l'entraîneur principalement >2 mètres
 - Discussions à distance > 2 mètres
- Entraînement de groupe/travail de jambes: entraînement technique individuel dirigé (travail de jambes/technique main/force/coordination, etc)
 - Distance >2 mètres
 - Pas de contact physique
 - Discussions à distance >2 mètres
- Combat
 - Possible sans contact physique, de toute manière interdit dans le règlement
 - Limitation du temps du match à 3 minutes
 - Guidé/surveillé
 - Discussions à distance >2 mètres



8 olympic medals (1948-2016) 



Haus des Sports
Talgutzentrum 27
3063 Ittigen b. Bern

+41 (0)31 359 75 95
info@swiss-fencing.ch
www.swiss-fencing.ch

Règles de base:

- Pas de poignée de main
- Aucun contact physique

Étapes :

Phase 1 :

- Phase 1 Salle avec moins de 8 pistes
 - 1:1 entraînement/leçon ou 1 coach + 4 athlètes (entraînement de groupe)
- Phase 1 Salle avec au minimum 8 pistes
 - 1:1 entraînement/leçon et 1 coach + 4 athlètes (entraînement de groupe)
 - 1 coach + 4 athlètes (entraînement de groupe) et 1 coach + 4 athlètes (entraînement de groupe)
 - 1:1 entraînement/leçon et 1:1 entraînement/leçon

Phase 2 :

- Comme Phase 1
- Combat individuel possible

Phase 3 :

- Ouverture normale

Entraînement échelonné avec changement maximum 20 Min

Priorité des groupes

1. Elite
2. Cadre relève U14-U23
3. Relève/juniors jusqu'à U20
4. U40+ (Elite et Vétérans)
5. Sur demande

Priorités entraînement Elite, cadre relève

1. 1:1 leçon
2. Entraînement de groupe/travail de jambes
3. Combats (phase 2)



8 olympic medals (1948-2016) 



Haus des Sports
Talgutzentrum 27
3063 Ittigen b. Bern

+41 (0)31 359 75 95
info@swiss-fencing.ch
www.swiss-fencing.ch

5. Responsabilité de la mise en œuvre sur le site

- Contrôle des règles par l'entraîneur (employé par la fédération/club)
- Les entraîneurs communiquent les règles au début de chaque séance d'entraînement

Non-respect des règles: compétences

- Renvoi de la salle
- Annonce auprès du conseil/commission sportive
- Droit de demander la révocation du cadre (décision du comité)
- Droit de demander une révision des subventions (décision du comité)

6. Communication

Athlètes/entraîneurs signent le protocole ci-dessus, y compris un appel à la solidarité et à la responsabilité personnelle.

La mise en œuvre a lieu dans les clubs et peut être soumise à des directives cantonales supplémentaires. Dans tous les cas, le règlement Covid 2 du Conseil fédéral s'applique.

6.1 Information, diffusion du concept

- Swiss-Fencing informe (via comité/General Manager)
 - Présidents des clubs
 - Employés, entraîneurs/fonctionnaires
 - Athlètes du cadre
- Les clubs informent les personnes suivantes (via présidents des clubs)
 - Coachs employés/employés/fonctionnaires
 - Membres
 - Fournisseur de l'infrastructure (si nécessaire)
- Le concept est publié sur le site internet et les réseaux sociaux de la fédération

6.2 Contenu de la communication

- Concept de la fédération
- Phases et changement de phase
- Directives BASPO/SO/CF
- Il est conseillé de s'informer sur les exigences cantonales et les intégrer dans la mise en œuvre du concept



8 olympic medals (1948-2016) 



Haus des Sports
Talgutzentrum 27
3063 Ittigen b. Bern

+41 (0)31 359 75 95
info@swiss-fencing.ch
www.swiss-fencing.ch

Lars FRAUCHIGER
CMO et vice-président



Franco CERUTTI
General Manager

